



PROCÈS-VERBAL

SEPTEMBRE 2025

Le 25 août 2025 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 2 septembre 2025 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet, le lundi 2^e jour de septembre 2025 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, Messieurs Mathieu Therrien, Michel Desjardins et Rémi Laprise, conseillers, sous la présidence de M. Bruno Gagné maire.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT : aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 4 août 2025;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Comité du 125^e;
 - Demande de Mme Caroline Couture;
6. Rapports des employés et organismes ;

CENTRE DE PLEIN AIR STE-APOLLINE :

- Suivi des réservations pour 2025 ;
- Suivi des projets;

7. Demande de subvention (don);

8. Comptes;

9. Voirie;

10. Discussions diverses :

- Demande au gouvernement du QC pour un financement équitable des services 9-1-1 et de la répartition incendie;
- Validation du débitmètre;
- Renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline;
- Dépôt au Programme d'ententes en patrimoine – volet 4.2;
- Remise des états financiers comparatifs;
- Déneigement des bornes sèches;
- Programme d'aide à la voie locale – volet redressement – sécurisation;
- Friperie, repas communautaire 1 X mois – Moisson Kamouraska;
- Achat bulletin de vote;
- Dépôt pour le Programme Nouveau Horizon;
- Autorisation de paiement;

11. Avis de motions et règlements;

12. Varia;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

Résolution : 01-09-2025

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2025.

Une copie du procès-verbal du 4 août 2025 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-09-2025

Il est proposé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 4 août 2025 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-09-2025 (Prêt de la salle et assurance aux bénévoles)

Il est proposé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU Que la salle municipale soit mise gratuitement à la disposition du comité organisateur lors des activités de financement tenues pour les festivités du 125^e anniversaire. Que les membres bénévoles dûment inscrits au comité organisateur soient couverts par l'assurance responsabilité de la municipalité dans le cadre desdites activités. Que la présente résolution entre en vigueur immédiatement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-09-2025 (Révision du salaire pour le service de garde du matin et du soir)

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU D'autoriser une augmentation du taux horaire pour les employés affectés au service de garde du matin et du soir. Que le nouveau salaire horaire entre en vigueur à compter du 26 août 2025. Que la direction générale soit mandatée pour procéder aux ajustements nécessaires à la paie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Mme Sonia Gagné mentionne qu'au total une augmentation de 2% est observé sur les locations au Centre de Plein Air pour le mois d'août.

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

8. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

Total des salaires du 3 août au 23 août 2025 **12 746.16 \$**

Résolution : 05-09-2025 (Comptes)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 58 611.29 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VOIRIE

10. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 06-09-2025 (Demande au gouvernement du Québec un financement équitable des services 9-1-1 et de la répartition incendie)

ATTENDU QUE le rôle des municipalités est d'assurer les services d'un centre d'urgence 9-1-1 sur leur territoire et que la répartition incendie est aussi une compétence municipale;

ATTENDU QU'il faut dissocier le financement de ces deux (2) services;
9-1-1

ATTENDU QUE la Taxe municipale 9-1-1 est perçue sur les comptes téléphoniques était fixée au Québec à un montant mensuel de 0,46 \$ depuis le 1er août 2016;

ATTENDU QUE le Québec vit un écart par rapport aux autres provinces;

ATTENDU QU'EN mars 2023, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 45,5 millions de dollars pour l'implantation du 9-1-1 de prochaine génération et que ce montant ne couvre pas les dépenses annuelles nécessaires pour maintenir cette nouvelle technologie;

ATTENDU QU'une augmentation de la taxe a eu lieu au 1er janvier 2024 à 0,52 \$ et que celle-ci est indexée annuellement ;

ATTENDU QUE les centres d'urgence 9-1-1 ont eu, au cours des dernières années, des augmentations significatives de coûts pour assurer un service de qualité;

ATTENDU QUE l'augmentation et l'indexation de la Taxe 9-1-1 sont essentielles au financement de ce service et que celle-ci doit être réservée aux centres d'urgence qui reçoivent ces appels;

Incendie

ATTENDU QUE les centres secondaires de répartition santé et policier sont financés par leurs propres ministères et qu'aucun financement n'est accordé à la répartition incendie;

ATTENDU QUE la charge de travail a considérablement augmenté à la répartition incendie, service qui contribue à l'atteinte des objectifs de la Loi sur la sécurité incendie et de l'arrivée des schémas de couverture de risque;

ATTENDU QUE les centres d'urgences sont contraints d'augmenter la contribution financière des municipalités pour offrir le service de répartition incendie;

ATTENDU QUE certains centres d'urgence ont déjà effectué de nombreuses représentations auprès des autorités gouvernementales et instances décisionnelles afin de les sensibiliser à cette réalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémi Laprise ET RÉSOLU :

- QUE le rehaussement et l'indexation de la Taxe 9-1-1 soit réservé exclusivement aux centres primaires qui reçoivent les appels 9-1-1 ;
- QUE le gouvernement du Québec contribue au financement des centres secondaires de répartition incendie, et ce, afin d'alléger le fardeau fiscal

des municipalités associé à ce service essentiel. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-09-2025 (Validation du débitmètre)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'accepter l'estimation de coûts de la compagnie SM-EAU -Expert inc. au montant d'environ 800 \$, et d'autoriser les travaux de validation du débitmètre du système des eaux usées du réseau municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-09-2025 (Renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton soutient l'école primaire afin de répondre aux besoins des familles et des élèves;

ATTENDU QUE l'aide financière municipale contribue à maintenir et améliorer les services offerts, notamment le service de garde du matin, du soir et de l'heure du dîner, ainsi que l'achat de fournitures scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Linda Paré, ET RÉSOLU :

De renouveler l'aide financière accordée à l'école primaire de Sainte-Apolline pour l'année scolaire 2025-2026;

Que cette aide financière couvre le service de garde du matin, du soir et de l'heure du dîner, ainsi que l'achat de fournitures scolaires;

Que pour l'heure du dîner ainsi que les fournitures scolaires, les parents doivent d'abord acquitter les frais auprès de l'école, puis présenter leur facture à la municipalité. Celle-ci procédera au remboursement à raison de 1\$ par midi, par enfants;

Que la direction générale soit mandatée pour effectuer le suivi et le versement de la contribution. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-09-2025 Dépôt d'une demande au programme d'ententes en patrimoine (PEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a annoncé officiellement le 9 juillet à ses citoyens son intention de déconstruire partiellement le bâtiment de l'église de Sainte-Apolline-de-Patton, tout en maintenant, si possible, la sacristie pour un projet de salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE un ingénieur est venu inspecter l'église de Sainte-Apolline le 11 juillet 2025 afin de vérifier ou non la faisabilité du maintien et de la transformation de la sacristie;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4.2 du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) vise à aider le milieu municipal à préserver des biens mobiliers et immobiliers de propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible au volet 4.2, le bien patrimonial doit répondre à au moins un des critères suivants : détenir un statut de classement ou de citation; être situé sur un site patrimonial cité, classé ou déclaré; être inscrit dans un inventaire de biens patrimoniaux;
CONSIDÉRANT QUE l'église de Sainte-Apolline-de-Patton est un immeuble patrimonial cité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications participerait à la hauteur de 60 % à une Entente en patrimoine avec la MRC de Montmagny et que la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton y participerait à hauteur de 40 %;

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton soumette une demande dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine visant la restauration de la sacristie de l'église de Sainte-Apolline-de-Patton, immeuble patrimonial cité;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, tout document relatif à la demande dont le protocole d'entente entre la MRC de Montmagny et la Municipalité de Sainte-Apolline dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-09-2025 (Remise des états financiers comparatifs)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, et RÉSOLU d'accepter les états financiers comparatifs tels que présentés et déposés à la réunion de travail du 25 août ainsi qu'à la séance du conseil du 2 septembre 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-09-2025 (Déneigement des bornes sèches)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé ET RÉSOLU qu'un formulaire soit transmis à la population pour obtenir des prix pour le déneigement des différentes bornes sèches. Un formulaire sera distribué par publipostage. Les prix devront être déposées au bureau municipal avant 16 heures, le jeudi 25 septembre 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-09-2025 (Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement - sécurisation)

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE l'offre de services détaillant les coûts;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Sonia Gagné représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Mme Dominique Bernard et résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Sonia Gagné est dûment autorisés à signer tout document ou entent à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-09-2025 (Prêt de la salle municipale pour un repas communautaire mensuel)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton encourage les initiatives favorisant la vie communautaire et le rassemblement des citoyens;

ATTENDU QU'UN groupe de bénévoles organise la préparation d'un repas communautaire à raison d'une fois par mois;

ATTENDU QUE la tenue de cette activité nécessite l'utilisation de la salle municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Linda Paré, ET RÉSOLU :

Que la salle municipale soit mise gratuitement à la disposition du groupe de bénévoles responsable afin de cuisiner et de tenir un repas communautaire une fois par mois;

Que cette autorisation soit valide pour l'année 2025, sous réserve de la disponibilité de la salle et du respect des règles municipales;

Que la direction générale soit mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-09-2025 (Autorisation d'achat de bulletins de vote)

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir le matériel requis pour la tenue d'élections municipales prévues le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'achat de bulletins de vote peut s'avérer nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat de bulletins de vote pour la tenue de l'élection municipale du 2 novembre 2025, si nécessaire;

Que la direction générale soit mandatée pour effectuer les démarches et procéder à l'acquisition au besoin. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-09-2025 (Dépôt au programme Nouveau Horizon pour les aînés (PNHA))

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite soutenir et mettre en place des initiatives favorisant la participation sociale, le bien-être et la qualité de vie des aînés;

ATTENDU QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) offre une aide financière pour la réalisation de projets communautaires répondant à ces objectifs;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Que le maire et/ou la direction générale soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de compléter la demande;

Que la municipalité s'engage à respecter les conditions du programme et à assurer, le cas échéant, sa part de contribution au projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-09-2025 (Autorisation de paiement)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière a effectué le paiement à Mme Julie-Pier Langlois, pour le paiement numéro 4 au montant de 50.00 \$ pour les services comme Premier Répondant du mois d'août 2025.

Mme Dominique Bernard et M. Mathieu Therrien se retirent d'approuver le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. AVIS DE MOTIONS ET RÉGLEMENTS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 17-09-2025 (Levée de la séance)

Il est 20 h 11. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Sonia Gagné, DG et Greffière-Très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
